

A PROPOS D'UN CATALOGUE GLANES HISTORIQUES SUR L'ABBAYE DE LEFFE

(Suite)

§ V.

LA DISCIPLINE RELIGIEUSE

Cette petite communauté était-elle fervente ? Tout nous porte à croire que, dans l'ensemble, les religieux de Leffe furent généralement fidèles aux obligations religieuses.

L'on a fait souvent remarquer que l'esprit d'une communauté peut être fâcheusement influencé, ou par une trop grande pauvreté, ou par des richesses trop opulentes. Aucun de ces deux obstacles à la ferveur n'existait dans la modeste abbaye mosane. Les revenus des fermes, des paroisses et des dîmes étaient suffisants pour mettre les frères à l'abri du besoin et empêcher tout murmure ou toute tentation de chercher ailleurs la satisfaction de leurs désirs. D'autre part, on n'y constatait aucun luxe, aucune prodigalité; les abbés ne jouaient pas aux grands seigneurs et, contrairement à beaucoup d'autres, ne se trouvaient pas impliqués dans de nombreuses relations ni empêchés par un rôle politique important de s'occuper des intérêts de leur communauté; les paroisses rurales que l'abbaye administrait, en dehors des grands centres, n'étaient pas de celles qui auraient enrichi à l'excès leurs pasteurs.

Est-ce à dire qu'en tout temps tous les religieux furent sans reproche ?

Il est peu probable qu'aux époques où sévissaient guerres, pillages et épidémies, l'atmosphère ait été favorable à l'observance fidèle de toutes les prescriptions statutaires. Les XV^e et XVI^e siècles, surtout, dont nous avons signalé les épreuves et les ombres, ne furent

certes pas propices au développement de la spiritualité norbertine.

L'exemple entraînant, qui aurait dû venir d'en haut, fit parfois défaut. Si, en général, surtout aux XVII^e et XVIII^e siècles, on compte une succession d'abbés exemplaires, dignes de leur prélature et conscients de leur responsabilité, il y eut, à certaines époques, de regrettables exceptions.

Qu'un abbé Wéric de Beaumont fasse défection (1408), en se débarrassant de sa charge sans autorisation; que les religieux aillent jusqu'à supprimer, nous l'avons vu, son nom de la liste des abbés; que, pendant la vacance du siège abbatial, ils se soustraient à leurs obligations vis-à-vis de leur supérieur et abbé-père, le prélat de Floreffe; que, pendant un certain temps, dont la durée est difficile à préciser, mais qui se prolongea certainement pendant plusieurs années, un monastère se trouve sans chef légitimement établi, voilà certes des indices significatifs d'une grave crise.

Quand on ajoute à ces constatations peu édifiantes la dispersion des religieux par suite de faits de guerre et les soupçons qui, comme nous l'avons signalé plus haut, planent sur la moralité de l'abbé Jean Gorin (1437-1460) ¹⁾ et de l'abbé Jean de Saint-Hubert, dit Massinet, démissionnaire en 1583, on est autorisé à dire que les XV^e et XVI^e siècles ne furent pas seulement marqués par des épreuves, mais aussi par une diminution de ferveur et un fléchissement de la discipline religieuse.

L'horizon s'éclaircit, lorsqu'en 1583 Georges du Terne fut appelé, par acclamation, à diriger les destinées du monastère. Une ère nouvelle va s'ouvrir, qui verra la longue et édifiante série d'abbés réformateurs et constructeurs. Il n'est pas douteux que la tranquillité relative dont jouit alors l'abbaye ait favorisé grandement ce mouvement progressif de réforme.

Parmi les religieux qu'admit Georges du Terne, le Catalogue signale Lambert Woot, qui fut nommé prévôt des Norbertines du monastère noble de Houthem-Saint-Gerlac. Que l'on ait songé à

1) C. J. QUINAUX nous dit bien que Jean Gorin, qui périt tragiquement dans l'inondation de 1460, fut « enlevé à l'affection de ses religieux ». (o. c., p. 34). Cette affection ne se justifie guère, si l'on en croit les *Mémoires de Jacques du Clerq* (o. c., p. 150), où on lit, à charge de cet abbé, l'accusation de concubinage. Nous ne l'acceptons qu'avec réserve. Elle laisse toutefois subsister un doute pénible, d'autant plus que Quinaux lui-même, malgré son indulgence pour cet abbé, reconnaît qu'il eut un gouvernement assez agité et qu'en 1453, à l'occasion d'un procès d'ordre temporel, la ville de Dinant recourut à l'abbé de Floreffe, accusant Jean Gorin d'inconduite (*ib.*, p. 37).

recourir à un chanoine de Leffe, pour diriger ces dames, semble un indice de bon aloi. Il est vrai que le prélat de Floreffe, Jean Roberti, ayant fait, par délégation de l'abbé-général, la visite de ce monastère, en 1629, (après la mort de du Terne), avait cru devoir déposer le prévôt. Mais Lambert Woot, se croyant injustement évincé, prit son recours auprès de l'empereur qui, après examen du procès, enjoignit à l'abbé de Floreffe, en 1630, de restituer le prévôt dans sa charge et de ne plus l'inquiéter dans l'exercice de ses fonctions et la jouissance de ses droits. Barbier, qui raconte l'incident, ajoute qu'on ignore la suite de cette affaire ²⁾. Or, notre Catalogue nous apprend que, de fait, Lambert Woot continua à remplir son office, mourut le 6 mars 1632 et fut inhumé dans le monastère des moniales de Saint-Gerlac, dont il avait été le recteur pendant de longues années ³⁾. Si, comme le rapporte Barbier ⁴⁾, le prélat de Floreffe réussit à nommer un de ses religieux, Jean Fraisinne, le 16 mars 1632, ce ne fut donc qu'après la mort de Woot.

Cette nomination de Fraisinne venait à point, pour trouver une solution honorable à la situation fautive dans laquelle se trouvait ce religieux. L'abbé Roberti, prélat d'une conduite exemplaire et de grande valeur, mais assez entreprenant et autoritaire, avait réussi à remplacer les Norbertines de Wezel, soumises au prélat de Cappenberg, par des chanoines. A leur tête, il avait placé Fraisinne, auquel il parvint à faire accorder la dignité abbatiale. Mais les troubles religieux de cette époque forcèrent Fraisinne à quitter son abbaye et il fut même emprisonné pendant quelque temps ⁵⁾. L'on peut se demander, dès lors, si les efforts de l'abbé Roberti pour chasser Lambert Woot n'étaient pas inspirés, ou du moins influencés par le désir de donner une compensation à son religieux, abbé sans abbaye et placé, par suite des combinaisons diplomatiques de son prélat dans une situation anormale et instable. L'annaliste de l'Ordre de Prémontré accuse l'abbé de Floreffe, à tort ou à raison, d'abus de pouvoir ⁶⁾. Barbier tente de justifier Roberti, mais la cause n'en est pas, pour autant, entendue. Il reste toujours que le chanoine de Leffe avait obtenu gain de cause et que ce n'est qu'après sa mort que l'abbé de Floreffe put caser son candidat.

2) J. et V. BARBIER, *Histoire de l'abbaye de Floreffe*, o. c., p. 335.

3) *Catalogus*, fol. 10.

4) *O. c.*, p. 335.

5) On trouve un exposé détaillé de cette aventure dans C. L. HUGO, *Ordinis Praemonstratensis Annales*, t. II, col. 1068 et suivantes.

6) *Ibid.*

Jean Noizet, élu coadjuteur de Georges du Terne en 1603, lui succéda le 16 décembre 1610 et, après un abbatiat prospère et tranquille, mourut de la peste, le 12 juillet 1636. Le fléau qui avait causé sa mort et celle de plusieurs de ses religieux désorganisa de nouveau, mais pour peu de temps, la vie religieuse à Leffe, et fut cause de la vacance du siège abbatial, du 12 juillet au 4 décembre ⁷⁾. Ce jour-là fut élu le curé de Lisogne, Désiré Gouverneur, qui dirigea sagement l'abbaye jusqu'en février 1653, date de sa mort ⁸⁾.

Dès le 6 mars, on lui donna comme successeur Jacques Malaise, curé de Saint-Médard, à Dinant, lequel mourut quarante jours plus tard, le 14 avril, sans avoir reçu la bénédiction abbatiale. Il était âgé de 44 ans ⁹⁾. Six jours plus tard, eut lieu l'élection du curé de Dréhance, Perpète Noizet (1653-1672), dont l'építaphe nous dit qu'il fut très aimé de ses religieux et doué de grandes qualités d'âme et de corps ¹⁰⁾.

Son successeur, Pierre Lefèvre, ou Lefebve (1672-1704), mérita les éloges du Nécrologe, qui signale les bienfaits de sa gestion et son heureuse influence au point de vue tant spirituel que matériel ¹¹⁾. Il était familiarisé avec toutes les exigences de la discipline conventuelle : contrairement à la plupart des autres abbés de Leffe dont le Catalogue nous donne le « curriculum vitae » Lefèvre n'avait pas été curé, mais avait toujours résidé à l'abbaye, où il avait rempli les fonctions de sacristain et de maître des novices, puis de proviseur ¹²⁾, charges qui l'avaient bien préparé au maintien de la régularité claustrale et au relèvement des finances.

Dans une justification rédigée par son successeur, au sujet d'un conflit d'ordre temporel dont nous n'avons pas à nous occuper maintenant, nous lisons, moins d'un an après la mort de Lefèvre, cette appréciation louangeuse : « ... la mémoire du défunt son prédécesseur, demeurée en vénération chez tous les gens de bien, pour les mérites singuliers, vertu et sage conduite qu'il a fait paroître pendant plus de trente ans qu'il a gouverné le dit monastère, dans une

7) « Cum ob grassantem pestem vacasset sedes. » *Catalogus*, fol. 4vso.

8) Le Catalogue indique comme date, au fol. 4vso « ultima die Februarii », au fol. 11 : « 4^a Februarii ».

9) *Catalogus*, fol. 4vso et 12vso.

10) « Praesul amantissimus... ob praeclaras corporis et animae dotes. » C. L. Hugo, *l. c.*, t. II, col. 54.

11) « Praeclare rexit, multumque res monasterii tam spirituales quam temporales adauxit. » *Catalogus*, fol. 4vso.

12) *Catalogus*, fol. 15vso.

observance régulière des statuts de l'Ordre, édifiant par son exemple le public et ses religieux qui chantent incessamment les louanges de Dieu et le prient de répandre ses bénédictions sur les peuples » ¹³⁾.

S'il maintenait la discipline à l'intérieur du monastère, Lefèvre entendait aussi que les curés prémontrés donnassent l'exemple d'une vie édifiante. Le Catalogue nous cite le cas d'un curé de Saint-Médard, qu'il força, nous ne savons pour quel motif, à résigner son bénéfice ¹⁴⁾. La suite des événements ne tarda pas à montrer que l'abbé avait agi à bon escient. Le curé révoqué n'accepta pas cette humiliation et quitta l'Ordre de Prémontré, pour se rendre chez les Frères Mineurs de Huy. Ceux-ci l'acceptèrent comme novice. Mais l'expérience montra ce que valait le candidat : il fut renvoyé du noviciat. Sur ses instances, on le reprit au couvent de Huy et il fut enfin admis à la profession. Essai malheureux : un ou deux mois après ses vœux, il fut expulsé. Revêtu d'une soutane noire, il erra d'un endroit à l'autre, remplissant divers ministères, et parvint à se faire nommer, à 60 ans, vicaire de Sainte-Balbine, à Liège, où il mourut quelques mois plus tard, le 5 septembre 1691.

Pour prévenir le retour de semblables déceptions, l'abbé Lefèvre se montra plus sévère dans la formation des novices. C'est sous son abbatiat que, pour la première fois, nous trouvons mention du renvoi de novices : l'un en 1677 ¹⁵⁾, un autre en 1689 ¹⁶⁾, un autre encore en 1692 ¹⁷⁾.

Marchant sur les traces de son prédécesseur, Perpète Renson (1704-1743), ancien curé de Dorinne, poursuivit la montée vers une plus grande perfection religieuse. Dès le début de sa prélature, il favorisa les tendances au renouveau connu sous le nom d'« antique rigueur », introduit au siècle précédent par la réforme de Lorraine et eut la largeur d'idée de permettre à un de ses religieux, Joseph Goeswyn, chantre de Leffe, d'être transféré à l'abbaye réformée de Saint-Paul de Verdun ¹⁸⁾.

Mais, ne voulant plus que l'on trouvât un motif de quitter l'abbaye, dans le désir de mener une vie plus parfaite, il décida de rétablir dans leur observance primitive les prescriptions statutaires, princi-

13) Document publié par C. J. QUINAUX, *o. c.*, p. 202 et svv.

14) « Cogitur resignare pastorum initio Julii 1674. » *Catalogus*, fol. 15vso.

15) *Catalogus*, fol. 18vso.

16) *Ibid.*, fol. 20.

17) *Ibid.*, fol. 21.

18) *Ibid.*, fol. 20.

palement en ce qui concernait le vœu de pauvreté, auquel certains usages avaient apporté des adoucissements. En 1707, il supprima le *peculium*, auquel ses prédécesseurs n'avaient pas osé toucher et, comme conséquence de la suppression du pécule mis à la disposition des religieux pour leurs dépenses vestimentaires, il rétablit le vestiaire commun, sous la direction d'un religieux qui devait veiller à procurer aux frères tout ce dont ils auraient raisonnablement besoin. Une des conséquences de la tolérance qui laissait aux religieux le soin de se procurer les vêtements au moyen d'une somme laissée à leur disposition avait été que, petit à petit, on s'était écarté de la simplicité vestimentaire d'antan. Voulant ramener la communauté à l'austérité primitive, Renson donna l'ordre de revenir à l'emploi exclusif de vêtements de laine ¹⁹⁾. Ces réformes successives procédaient d'un programme bien précis et témoignent d'une volonté persévérante et tenace.

Lui aussi exigeait de ses novices la soumission entière à la discipline religieuse. A l'exemple de son prédécesseur, il n'hésita pas à faire rentrer dans leurs foyers ceux qui ne donnaient pas de garantie de stabilité dans leur vocation. Il en renvoya un en 1714 ²⁰⁾, un autre l'année suivante ²¹⁾, un autre encore en 1731 ²²⁾; un profès qui affirmait avoir émis ses vœux invalidement fut rendu à la liberté en 1734 ²³⁾; enfin un novice fut encore congédié en 1737 ²⁴⁾.

Son successeur, Augustin Lambrecht (1743-1747) dut être connu comme un fidèle gardien de la discipline religieuse. Car, lorsqu'il fut question de réformer le prieuré de Raykem, où la discipline s'était relâchée, c'est lui que l'abbé-général chargea, avec l'abbé de Floreffe, de faire la visite canonique de cette communauté de Norbertines, qu'ils ramenèrent à la pratique plus rigoureuse de leurs constitutions ²⁵⁾.

Remarquons, en passant, que les relations entre l'abbaye-mère et sa fille n'avaient plus la froideur d'antan. Les frères de Leffe

19) *Catalogus*, fol. 5.

20) « Remittitur 14 7bris 1714 ob justas causas. » *Ibid.*, fol. 24.

21) « Habitu dimisso remittitur ob justas causas. » *Ibid.*, fol. 24vso.

22) « Remittitur 29 8bris 1731. » *Ibid.*, fol. 28.

23) « Dimittitur, invalide (ut probavit) professus. » *Ibid.*, fol. 29.

24) « Habitu dimisso dimittitur. » *Ibid.*, fol. 29vso.

25) J. et V. BARBIER, *o. c.*, p. 420-421.

avaient renoncé à l'esprit frondeur que nous leur avons vu manifester à l'époque de leur décadence. Les malentendus d'autrefois sont oubliés. Non-seulement on accepte le contrôle de l'abbé-père, mais, plus d'une fois, les prélats de Leffe sont invités à présider les élections de Floreffe et assistent à la bénédiction abbatiale du chef de l'abbaye-mère ²⁶).

La mort enleva Lambrecht après quatre ans d'abbatiate et le Catalogue est sobre de détails sur l'administration, quelque peu plus longue, de Perpète Guissart (1748-1758) et de Frédéric Coppée (1758-1763). Le 2 mars 1763, on donna pour successeur à ce dernier, le prieur Norbert Boulvin (1763-1780), âgé de 39 ans. De même que Pierre Lefèvre, il n'avait exercé de charges qu'à l'intérieur de l'abbaye. Le choix fut heureux : Boulvin avait gagné l'estime et l'affection de ses religieux. A deux reprises, et par différents scribes, est exprimé le regret de sa mort prématurée ²⁷). Celle-ci survint le 11 mai 1780, alors que l'abbé n'était âgé que de 56 ans.

Sans qu'il soit fait mention de peste ou d'autre maladie contagieuse, comme à certaines époques, on pourrait croire que, sous l'abbatiate de ce digne prélat, l'état sanitaire n'était pas des plus brillants, à Leffe. Le 9 mars 1764, mourut, deux ans après son ordination sacerdotale, Lambert Lefèvre, âgé de 28 ans ²⁸). Le 13 février 1767, on déplora la mort de Frédéric Collignon, décédé à 30 ans ²⁹) et, le 21 novembre 1778, avant de recevoir la prêtrise et peu de mois après sa profession, mourut Jean-Joseph Christophe, à l'âge de 23 ans ³⁰).

La série des prélats se clôt avec l'abbatiate tragique de Frédéric Gérard, élu en 1780. Son administration fut traversée par bien des épreuves, préludes de la catastrophe finale de 1794.

Une des plus pénibles, parce que plus intime, ne nous est connue que par notre Catalogue : la défection d'un confrère auquel l'abbé avait donné sa confiance, jusqu'à le faire prieur de son abbaye. Ce religieux, né en 1753, avait reçu l'habit en 1773 et émis ses vœux en 1775. D'après le Catalogue, le prélat l'aurait fait ordonner prêtre dès

26) *Ibid.*, passim, voir p. ex. p. 308, 430, 431, 458.

27) « Moritur, eheu, ! cito nimis. » *Catalogus*, fol. 7vso et fol. 3l.

28) *Ibid.*, fol. 33vso.

29) *Ibid.*, fol. 33vso.

30) *Ibid.*, fol. 37vso.

1776. Comptant sur son zèle pour la discipline, il l'avait nommé circateur le 20 novembre 1780. Deux ans plus tard (exactement le 20 novembre 1782) il le nomma prieur, à l'âge de 29 ans. Que se passa-t-il ? Nous l'ignorons. Toujours est-il que, le 25 juillet 1785, le prieur fut démis de son office, « ob justissimas causas ». Il ne se soumit pas à cette sentence et, plutôt que de courber la tête, il s'enfuit du monastère, quelques jours après sa déposition. A la suite de cette fugue, son nom fut effacé de la liste des religieux ³¹).

Le fugitif ne manquait pas d'audace. Après sa fuite, il parut encore à l'abbaye et même vint parfois prendre place au chœur, si nous comprenons bien une déclaration de l'abbé, faite à la fin de l'année 1793, et dont on trouve le texte dans le Catalogue. En voici la traduction littérale du latin : « Les Statuts prescrivent d'excommunier chaque année et de déclarer excommuniés les apostats et les curés légitimement révoqués, qui ne rentrent pas au monastère. A ces deux titres, nous n'avons point douté que fût excommunié Frère J. B..., religieux canoniquement profès de notre abbaye. Bien plus, notre intention fut ainsi, chaque année, de le déclarer excommunié et nous n'avons caché cette intention à aucun membre de la communauté. Or, nous avons eu à gémir de l'entrée de cet impie dans l'église de Leffe et de le savoir siégeant parmi les frères occupés à psalmodier et ne rejetant pas ce membre mort, peut-être parce que jamais Frère Jean ne fut nommé excommunié. C'est pourquoi, afin qu'il ne subsiste aucun doute de son excommunication et pour satisfaire à notre obligation, nous vous déclarons le Frère Jean B... excommunié de droit et nous l'excommunions de fait, comme contumace. »

D'après cette sentence, il semblerait que le prieur déposé aurait aussi exercé des fonctions pastorales, qui lui auraient été retirées. Mais nous ne trouvons pas d'autre vestige de cette éventualité.

Le reproche qu'adresse ici l'abbé à ses religieux nous paraît retomber sur lui-même. S'il se trouvait au chœur lorsque l'intrus venait y reprendre sa place, c'était à lui à l'expulser. S'il n'assistait pas aux offices, comment exiger de ses chanoines, déconcertés sans doute de l'audace d'un intrus, qui avait été leur prieur, qu'ils eussent le courage ou l'autorité suffisante pour lui intimer l'ordre de partir, alors que le prélat attendit huit ans pour prononcer contre le cou-

31) « Unde merito nomen ejus deletum est. » *Catalogus*, fol. 37vso.

pable l'excommunication, qui aurait dicté aux religieux leur obligation de n'avoir aucune communion avec lui et de quitter eux-mêmes le chœur, s'il s'y présentait.

L'impression qui reste de la lecture du document abbatial et de la lenteur que mit le bon et pieux prélat à faire connaître clairement la situation juridique irrégulière du délinquant, semble l'indice d'une certaine pusillanimité de caractère, qui ne jette aucune ombre sur la dignité de sa vie, mais qui fait présumer une différence marquée entre son naturel hésitant et l'énergie de ses prédécesseurs. C'est d'ailleurs l'impression que l'on a en présence du portrait de l'abbé Gérard, conservé à l'abbaye de Leffe : figure douce et mélancolique (nous n'osons pas écrire efféminée) d'un homme résigné à toutes les catastrophes.

Cette résignation fut mise à une dure épreuve. L'abbé Frédéric Gérard eut la douleur de voir son abbaye confisquée et sa communauté dispersée par les révolutionnaires français. Il se retira à Chimay, où il mourut le 16 décembre 1812 ³²).

§ VI.

LES SCIENCES ET LES ARTS A L'ABBAYE DE LEFFE

Il serait vain de vouloir suppléer par la simple inspection d'un Catalogue à la disparition de documents qui nous auraient renseignés sur les études à l'abbaye de Leffe. Nous y trouverons pourtant, à défaut de renseignements complets, quelques données éparses.

Rappelons que la vocation des Prémontrés, religieux voués non-seulement à la contemplation, mais aussi à la prédication et à l'administration des paroisses, les astreignait aux études théologiques nécessaires à leur ministère. Certes, le programme n'était pas celui qui est proposé de nos jours, mais l'étude des Pères et des écrivains ecclésiastiques était poussée très loin et l'on parlait couramment le latin. Les chanoines de Leffe qui, au cours de deux siècles, se succédèrent dans la rédaction du Catalogue et des petites chroniques y insérées, écrivaient tous en un latin impeccable. Déjà sous l'ancien régime,

32) C. J. QUINAUX, *o. c.*, pp. 80 et svv.

chaque abbaye norbertine avait son professeur de Théologie et d'Ecriture Sainte. Le chapitre national de 1572 avait confirmé cette obligation pour les maisons de nos provinces ¹⁾. Lorsqu'on ne trouvait pas dans la communauté de sujet capable de remplir ces fonctions, l'abbé était autorisé à solliciter un professeur d'une autre maison.

De bonne heure, les prélats eurent à coeur d'envoyer de leurs religieux suivre les cours dans les instituts d'études supérieures. Disons tout de suite qu'à Leffe, nous ne trouvons qu'un exemple de cette pratique : Nicolas Casin, qui étudia, pendant une année seulement, à Louvain ²⁾. Aucun autre religieux de cette abbaye n'est mentionné comme ayant conquis ses grades dans quelque université. Sans doute, le petit nombre de religieux et la nécessité de les employer assez tôt après leur prêtrise à l'administration des paroisses confiées à l'abbaye — comme on peut s'en rendre compte en parcourant le Catalogue — ne leur laissait pas de temps pour des études supérieures. L'enseignement théologique dut y avoir avant tout une utilité pratique en vue de la pastorale.

Nous avons relevé les noms de plusieurs professeurs de Théologie : de 1675 à 1685, Nicolas Pottelet; de 1685 à 1689, Jean de Thier; de 1702 à 1716, Jean Levache; en 1723, Godefroid Howet; en 1723 et 1724, Norbert Bonyver; de 1726 à 1738, Augustin Lambrecht; de 1736 ou 1738 à 1745, Godefroid Collet; depuis 1745, Jean Demartin; de 1751 à 1760, Albert Rigo; de 1760 à 1763, Norbert Boulvin; de 1768 à 1775 (?), Nicolas Casin; de 1776 à 1778, Augustin Debraux; de 1778 à 1780, Pierre Colette; en 1780, Adrien Michaux.

En dehors de ces professeurs choisis dans la communauté, les abbés de Leffe usèrent plus d'une fois de la faculté de recourir à d'autres abbayes. C'est ainsi que vinrent enseigner à Leffe Norbert Pestuleux, de l'abbaye de Floreffe, en 1633 ³⁾ et, de 1729 à 1732, Henri de Jonge, de l'abbaye du Parc ⁴⁾. Sans doute y en eut-il d'autres qui vinrent combler les lacunes que nous constatons dans la liste des titulaires appartenant au couvent de Leffe.

Une importance spéciale était accordée à la formation d'une bibliothèque où les religieux se procuraient les livres d'étude que les

1) J. et V. BARBIER, *o. c.*, p. 278.

2) *Catalogus*, fol. 34.

3) J. et V. BARBIER, *o. c.*, p. 370.

4) R. VAN WAEFELGHEM, *Le Nécrologe de l'abbaye du Parc*, p. 379.

constitutions leur prescrivait de consulter de dehors des heures consacrées à l'office divin ou à d'autres exercices communs. Nous relevons dans le Catalogue les noms de quelques bibliothécaires : Norbert Viroux, de 1707 à 1710; Dieudonné Forlet, nommé le 10 mars 1710; Jérôme Goderneau, de 1714 à 1717; Pierre Bernard, de 1717 à 1720; Frédéric Coppée, de 1729 à 1748; Charles Berton, de 1752 à 1762; Barthélemy Lekeux, de 1762 à 1772; Frédéric Gérard, de 1771 à 1775.

La transcription des manuscrits et l'enluminure, en honneur dans toutes les abbayes, le furent certainement à Leffe et le restèrent même après l'usage des livres imprimés. On signale encore, en 1712, la transcription des livres de choeur, par Dieudonné Forlet, alors sous-prieur, plus tard prieur et Perpète Guissart et Augustin Lambrecht, qui devinrent abbés ⁵⁾.

Ce dernier n'était pas moins expert en architecture, puisque c'est à lui que l'on doit les plans de la ravissante église abbatiale, dont nous aurons à parler.

La musique sacrée trouva un spécialiste dans la personne de Jacques Malaise. Etant curé de Saint-Médard, avant son élection abbatiale, il composa des motets à trois voix, édités à Anvers, en 1643, sous le titre *Moteta sacra trium vocum, opus primum*, ce qui laisse supposer que leur auteur, s'il n'avait été enlevé par une mort prématurée, avait l'intention de poursuivre la publication de ses productions musicales. Nous n'avons pu, jusqu'ici retrouver l'oeuvre de Malaise, ce que nous regrettons d'autant plus qu'elle paraît avoir été d'une certaine valeur. Des musicologues compétents assurent que ces motets sont « d'une couleur mélodique très agréable et il en est d'un caractère grave et solennel » ⁶⁾.

De multiples oeuvres d'art furent exécutées sur l'ordre des abbés de Leffe et vinrent embellir leur abbaye et les églises desservies par leurs religieux. L'étude de ces oeuvres d'art dépasserait le cadre

5) *Catalogus*, fol. 5.

6) Cette appréciation est de FÉTIS, *Biographie universelle des musiciens*, t. V, p. 415 (2^e édition), cité par A. AUDA, *La musique et les Musiciens de l'ancien pays de Liège*, p. 190 (Liège, 1930), et dans la *Biographie nationale*, t. XIII, p. 194. R. VANNES, dans son *Dictionnaire des musiciens compositeurs*, (Bruxelles, s. d.), signale cette oeuvre à la p. 261 et constate que « Malaise s'est livré à la musique religieuse avec succès ».

de ce commentaire du Catalogue et le résultat des recherches à leur sujet n'est pas encore au point ⁷⁾.

Pas contre, nous trouvons, dans le Catalogue, des détails intéressants en partie inédits, sur les constructions de l'abbaye même, et que nous avons maintenant à rappeler ou à faire connaître.

§ VII.

LES ABBÉS CONSTRUCTEURS

Le Catalogue qui sert de trame à cette étude commence avec l'abbatiat de Georges du Terne, en 1583, et embrasse toute la période qui vit la construction de la plupart des bâtiments encore existants et dont on admire la sobre élégance.

Après les désastres des XV^e et XVI^e siècles, les grands travaux de reconstruction furent inaugurés par l'abbé du Terne (1583-1610) qui, au témoignage de l'annaliste de l'Ordre, renouvela de fond en comble les bâtiments du monastère ¹⁾. C'est à lui que l'on doit la construction, en 1604, de l'aile encore merveilleusement conservée où se trouvent les salons abbatiaux et qui porte la devise : *Consolatio mea Deus*.

Perpète Noizet (1653-1672) fut le constructeur du bâtiment central qui domine la cour d'honneur de l'abbaye, dont le rez-de-chaussée abrite aujourd'hui la bibliothèque. On y voit les armoiries du prélat, avec sa devise : *Virtute perenni*.

L'abbatiat de Pierre Lefèvre (1672-1704) ne fut pas seulement, comme nous l'avons déjà noté, bienfaisant au point de vue du relèvement de la discipline religieuse. Cet ancien proviseur du monas-

7) Signalons, à titre d'exemples, l'article de J. DESTREE, *Semelle de poutre sculptée de l'abbaye de Leffe (Dinant)*, dans *Namurcum*, 3^e année, 1926, pp. 37-40, et l'étude de E. HAYOT, *Oeuvres inédites d'artistes liégeois au pays de Dinant* (Extrait du *Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*, t. XXVIII, 1937), où, avec sa compétence habituelle, l'auteur étudie, entre autres, cinq oeuvres de Jean Del Court, exécutées pour l'église de Saint-Georges, à Leffe.

1) « *Monasterium e fundamentis instauravit.* » C. L. HUGO, *Ordinis Praemonstratensis Annales*, t. II, col. 33.

rière, administrateur avisé et actif, releva aussi les finances compromises par les troubles des siècles précédents.

C'est lui qui fit édifier le bâtiment portant la date de 1682, où se trouve actuellement le réfectoire des religieux ²⁾. Il ne s'arrêta pas à cette construction. Prévoyant la nécessité de doter le monastère d'une nouvelle église, il parvint, par une sage et prudente administration, à rassembler les fonds nécessaires à cette entreprise. On l'a comparé à juste titre à David, acquérant les ressources indispensables à l'édification du temple de Salomon ³⁾.

Perpète Renson (1704-1743) marcha sur les traces de son prédécesseur ⁴⁾ et c'est à lui qu'il appartiendra de parfaire l'oeuvre de réforme de Lefèvre et d'utiliser les fonds qu'il avait rassemblés. La longue durée de son abbatiat lui permit de poursuivre avec fermeté et persévérance des entreprises qui ont laissé sa mémoire en bénédiction. Il réalisa bien sa devise : *Lumine perpetuo*, et l'impulsion bienfaisante donnée à la marche de la communauté par Renson et ses devanciers a pu être ainsi appréciée : « Par son zèle généreux, il maintint et raffermist la discipline qu'avaient rétablie Jean Noizet et Pierre Lefèvre et le domaine temporel que les calamités de cette époque avaient dissipé » ⁵⁾.

Nous avons parlé de ses réformes. Quant aux constructions et aménagements utiles apportés au monastère, il commença, dès la deuxième année de son abbatiat, par faire exécuter des travaux de réparation au dortoir des religieux. Les années suivantes, il acquit plusieurs propriétés et, en 1710, construisit la vaste grange qui, aujourd'hui, sert provisoirement d'église abbatiale. En 1719, il fit construire un nouveau presbytère à Awagne.

Mais son entreprise la plus importante fut la construction d'une nouvelle église abbatiale. Aux ressources déjà recueillies dans ce but

2) Ce réfectoire, dans sa forme actuelle, est l'oeuvre du Rme Prélat J. Bauwens (1930-1944), tout comme la bibliothèque, la sacristie et diverses restaurations et adaptations, qui transformèrent si heureusement le monastère délabré en une riante abbaye, où l'on ne reconnaît plus les vétustes habitations ouvrières qui abritaient plusieurs ménages, au début de ce siècle.

3) « Res monasterii tam spirituales quam temporales adauxit, ita ut diceretur David nummos accumulando quibus successor ejus tanquam Salomon aedificavit Ecclesiam novam. » *Catalogus*, fol. 4vso.

4) « Praedecessoris sui vestigia sectans. » *Catalogus*, fol. 4vso.

5) C. L. Huco, *o. c.*, t. II, col. 34.

par Pierre Lefèvre, Renson aurait ajouté 60.000 florins que lui furent versés en échange de la seigneurie de Dorinne ⁶⁾).

Allant au plus pressé, il commença par la construction du chœur, dont il posa la première pierre le mardi de Pâques, 3 avril 1714. Le 15 février suivant, ce fut la pose de la première pierre de la tour, qui fut terminée cette même année. Le 23 août 1716, le prélat eut la joie de procéder à la bénédiction du chœur, de la crypte et de la sacristie et de célébrer la première Messe pontificale dans le nouveau sanctuaire. Un vibrant *Te Deum* résonna dans le chœur à la fin de la cérémonie. Dès la même année, fut commencée la construction du vaisseau de l'église et de ses basses-nefs.

La flèche élégante, que l'on voit dans les reproductions de l'ancienne abbaye, ne surmontait pas encore la tour. C'est au début de 1717 que fut posée la première poutre de ce clocheton. L'abbé, âgé de 59 ans et craignant sans doute le vertige, n'osa pas faire l'ascension et chargea de cette fonction son Prieur, Dieudonné Forlet, plus jeune et plus alerte. Le 6 juillet, la croix était posée au sommet de la flèche, après avoir été solennellement bénite. Puis, ce fut le placement des nouveaux autels, dédiés à sainte Apolline et à saint Augustin et la décoration de l'autel de la Sainte Vierge.

Le Catalogue, auquel nous empruntons tous ces détails, nous fait connaître, à la date du 16 mai 1719, la visite du prince-évêque de Liège, Joseph-Clément de Bavière, qui ne ménagea pas l'expression de son admiration pour l'oeuvre heureusement achevée. Il aurait désiré consacrer l'église sans tarder, mais le mauvais état de sa santé et l'odeur incommodante de la chaux récemment appliquée l'empêchèrent de réaliser son projet. A la demande de l'abbé, il délégua à cet effet l'évêque de Namur, Frédéric-Paul de Berlo de Brus.

La cérémonie se fit en grande pompe, en présence de tous les religieux de l'abbaye, venus de leurs paroisses, le curé de Lisogne, gravement malade, seul excepté. C'était le 23 juillet 1719. Le lendemain, l'évêque consacra les quatre autels placés dans la nef de l'église et, le 25, trois autres autels dans la crypte. Lorsqu'il quitta l'abbaye, le 26 juillet, il emporta le souvenir reconnaissant des

6) D'après P. A. SERVAIS, *Histoire de Dorinne*, p. 154. Namur, 1910. Toutefois, il doit y avoir ici erreur de nom ou de date, cette opération étant datée de 1747, alors que Renson mourut en 1743. C'est lui qui, en 1734, avait acquis cette terre. *Ibid.*, p. 153. A cette occasion l'auteur fait un bel éloge des vertus, du zèle et de la bonté de l'abbé Renson.

chanoines de Leffe, dont les sentiments sont consignés avec enthousiasme dans la relation des évènements ⁷⁾.

Là ne s'arrêta pas le zèle entreprenant de notre abbé bâtisseur. En 1720, il fit construire l'imposant bâtiment de la bibliothèque, comportant, au rez-de-chaussée, un ample portique, et l'enrichit de nombreux volumes ⁸⁾. Cette construction est actuellement le local des écoles paroissiales et la résidence des religieuses qui s'y dévouent à l'éducation des enfants.

Mais tout n'était pas terminé à l'église. L'abbé Renson dota le chœur de nouvelles stalles et fit placer, à son entrée, des balustrades de cuivre, avec tablettes et pilastres de marbre, en 1720. Il fallut aussi remplacer le maître-autel jusqu'alors provisoire. Ce nouvel autel dut être d'une masse assez imposante, puisqu'on en commença le placement en 1721 et que ce n'est qu'en 1724 qu'il fut terminé ⁹⁾. Cela fait, Renson orna encore le chœur, en 1725, de boiseries et d'un pavement de marbre et de jaspe ¹⁰⁾.

Le seul vestige de l'église qui soit resté debout est le portail, malheureusement mutilé, qui sert actuellement d'entrée à l'abbaye. La façade complète ne nous est connue que par le dessin de feu M. l'architecte Delpy, d'après la description de Schayes : il est exposé dans un des couloirs de l'abbaye. Quant à l'extérieur de ce bel édifice, du religieux architecte Augustin Lambrecht, il nous reste la gravure de Saumery. Pour nous faire quelque idée de l'intérieur, nous n'avons, à la suite de Quinaux, que la description sommaire de deux anciens auteurs :

« L'église de l'abbaye de Leffe, rebâtie en 1714, avait deux cents pieds de longueur sur quatre-vingt de largeur, et était partagée en trois nefs par deux rangées de colonnes doriques; la nef du centre était fort élevée. Le chœur était orné de médaillons sculptés représentant les saints de l'ordre des prémontrés, et sous le marbre du sanctuaire, se trouvait une crypte du XII^e ou XIII^e siècle, portée par

7) « Postquam ei gratias egimus, discessit episcopus omni honore prosequendus et aeterna memoria dignus. Nomen praedicti Illustrissimi Ferdinandus Paulus comes de Berlo de Brus, episcopus Namurcensis, ecclesiae cathedralis Leodiensis canonicus, Campinae archidiaconus, quem Deus conservare dignetur in longitudinem dierum. » *Catalogus*, fol. 6vso.

8) *Catalogus*, fol. 6vso.

9) *Ibid.*, fol. 7.

10) « Tabulata et pavimento marmoreo et jaspideo sanctuarium decorari curavit. » *Catalogus*, fol. 7.

une double rangée de colonnes. Deux ordres de pilastres décoraient le portail, qui se terminait par un fronton » ¹¹⁾.

« Deux magnifiques autels de marbre dont les deux tableaux sont encore le plus bel ornement, par le prix que leur donnent les connaisseurs, tiennent lieu de jubé et séparent le chœur de la nef. Les deux fonds des sous-ailes présentent des autels de la même beauté. Celui de la droite est orné d'un tableau miraculeux de la Vierge, qui est l'objet de la vénération des fidèles. Il y fut placé par saint Materne. Ces quatre chapelles sont fermées par des balustrades de cuivre, dont les tablettes et les pilastres sont de marbre. Le chœur et son pourtour sont ornés de médaillons très estimés qui représentent, en relief, tous les saints de l'ordre des Prémontrés. Le boisage passe pour un beau morceau de menuiserie et de sculpture. On y remarque les quatre évangélistes et les quatre grands docteurs de l'Église, de hauteur naturelle. Ces figures sont de bois, mais délicatement travaillées. Le sanctuaire pavé et incrusté de marbre, et le grand autel d'un marbre choisi, sont d'un dessin et d'un travail exquis. Les sous-ailes sont ornées, d'excellents tableaux qui représentent les traits de la vie de saint Norbert, par des peintres de réputation. La sacristie est grande, bien voûtée et de la dernière propreté. Sous le chœur et le sanctuaire, l'on voit une double colonnade formant et soutenant une espèce de grotte, où sont trois beaux autels de marbre. Ce saint lieu est très touchant et très propre au recueillement » ¹²⁾.

Hélas ! Que sont devenues toutes ces merveilles ?

Le Catalogue achève de nous faire connaître les heureuses entreprises de l'abbé Renson, en notant qu'il pourvut de nouveau la bibliothèque de nombreux volumes, en 1727, et l'embellit de boiseries et d'un beau pavement ¹²⁾. Enfin, il fit encore construire, l'année suivante, le grand mur d'enceinte de la vigne, située sur la montagne, à proximité du jardin conventuel ¹³⁾.

Lorsqu'après trente-neuf ans de sage administration, Perpète Renson, âgé de 85 ans, termina sa vie chargée d'ans et de mérites (17 octobre 1743), il laissait à son successeur un monastère entière-

11) A. SCHAYES, *Histoire de l'architecture en Belgique*, t. IV, p. 207. Bruxelles, 1849.

12) P. L. SAUMERY, *Les délices du pays de Liège et de la comté de Namur*, t. II, p. 229. Liège, 1740-1744.

12) *Catalogus*, fol. 7.

13) *Ibid.*

ment relevé de ses ruines et pourvu de tous les bâtiments souhaitables. Blotti dans sa pittoresque vallée, d'où émergeait la flèche élégante de sa coquette église et échelonnant sur les collines ses vignobles et ses jardins, il n'avait pas, sans doute, les vastes proportions de la majestueuse maison-mère de Floreffe ou des opulentes abbayes campinoises, mais pouvait honnêtement prendre rang parmi les belles maisons norbertines de cette époque.

Le successeur de Renkin, Augustin Lambrecht, élu le 23 octobre 1743 et décédé, à l'âge de 60 ans, le 19 décembre 1747, trouva le temps, pendant son bref abbatiat, d'aménager à neuf le corps de logis en pierres blanches, qui porte l'inscription PAX HUIC DOMUI avec la date 1747, et qui abrite l'hôtellerie actuelle.

(la fin au prochain fascicule).

H. LAMY.